

Le Réseau Produit en Bretagne s'engage dans une démarche de responsabilité sociétale et demande donc à chacun de ses membres de renseigner, chaque année, son recueil de bonnes pratiques en matière de RSE, sur l'année écoulée. Ce rapport annuel permet à l'entreprise de resituer ses actions dans le temps pour piloter son action RSE et ainsi identifier les points restant à améliorer. Le recueil de bonnes pratiques le plus récent est affiché sur la page de présentation de l'entreprise, sur le site www.produitenbretagne.bzh

Gouvernance responsable

Engagement explicite de la Direction en faveur de la RSE

Suite à l'élection de la présidente Virginie Dupont en 2020, une vice-présidence et une mission dédiées à la responsabilité sociétale et environnementale ont été créées. Aujourd'hui, quatre personnes composent le service DD-RS (Développement durable et responsabilité sociétale) et travaillent à une stratégie claire, partagée en interne et avec les partenaires. L'université est également engagée dans le processus de labellisation DD-RS, ce qui la conduit à réaliser son auto-évaluation autour de cinq axes : pilotage, enseignement et formation, recherche et innovation, gestion environnementale des campus, qualité de vie au travail. Une trentaine de membres de l'institution sont des référents DD-RS et travaillent sur ces thématiques, avec un séminaire organisé chaque année.

Engagements en faveur de la diversité / droits des personnes

Accueil / intégration des personnes en situation de handicap

60 agents de l'UBS ont une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). La croissance du nombre de personnes éligibles à une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est le résultat de la politique d'accompagnement du handicap à l'université. L'université a depuis 2015 mené des actions de sensibilisation afin de faire connaître aux agents l'intérêt qu'ils ont à déclarer leur situation et a également nommé un correspondant handicap au sein de la DRH. Des recrutements réservés sont proposés tous les ans en campagne d'emplois.

Université de proximité, l'Université Bretagne Sud a aussi pour ambition d'être une université inclusive soucieuse de l'égalité dans la diversité.

Notre Université a ainsi été la première à proposer une approche globalisée et concertée santé/handicap avec la création, en 2019, du Pôle Étudiant Prévention santé handicap (PEPsh) regroupant le service de médecine préventive étudiante et le service d'accompagnement des étudiants en situation de handicap (SAESH).

L'accessibilité bâtiminaire a également fait l'objet de notre attention, la quasi-totalité des équipements de l'université étant désormais accessibles aux personnes à mobilité réduite. Enfin, l'intérêt accordé par notre établissement à l'accompagnement du handicap et à la lutte contre toutes les discriminations se manifeste à travers la création d'un écosystème d'innovation « Environnement, santé, handicap » et le fort investissement de l'université et de la chaire Maintien@Domicile dans le projet Territoires d'innovation de Grande Ambition « Handicap, Innovation, Territoire » porté par Lorient agglomération.

Ce sont ces dynamiques qu'entend consolider et prolonger le schéma directeur du handicap 2023-2027. Forte de ses acquis, l'Université Bretagne Sud s'engage ainsi dans une nouvelle phase d'actions en faveur de l'inclusion pour que notre université reste à la hauteur de ses ambitions de solidarité et de citoyenneté.

Les actions 2023 : Inclusion des informations concernant le PEPsh dans les livrets d'accueil et de présentation de l'ensemble des formations, Adaptation des ressources humaines nécessaires à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, Formalisation des procédures d'aménagement d'études et d'examen et sensibiliser les composantes, Amélioration de la visibilité des activités sport-santé « Bien être », Optimisation du dispositif d'accompagnement en entreprise des ESH en apprentissage, valorisation des actions de recherche sur le handicap auprès de la communauté et du grand public, Accompagnement des chercheurs dans la recherche de partenariats publics ou privés en lien avec le handicap.

Conditions et relations de travail

Qualité de vie au travail

Le télétravail au sein de l'Université Bretagne Sud s'inscrit dans une démarche globale et volontariste d'amélioration de la qualité de vie au travail. Cette modalité de travail vise à permettre une meilleure conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle tout en maintenant un haut niveau de qualité du service rendu. Le télétravail s'inscrit plus globalement dans une démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale, en ayant non seulement l'ambition d'être bénéfique pour l'agent et la collectivité, aussi en participant aux actions éco-responsables de l'Université par la réduction des trajets domicile-travail.

Selon l'article 2 du décret n° 2016-151 modifié par le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020, le télétravail désigne « toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication ».

Deux formes de télétravail sont autorisées :

- Le télétravail régulier qui s'exerce chaque semaine selon un calendrier préalablement fixé ;
- Le télétravail ponctuel ci-après désigné Travail Occasionnel à Distance (TOD).

À l'UBS, le télétravail dans le cadre d'un protocole est effectif depuis le 1er novembre 2021. Le protocole est applicable à l'ensemble des personnels BIATSS de l'Université. Le télétravail peut s'exercer sur une journée complète ou en demi-journée.

Le protocole, dans sa version de mai 2022, a évolué de façon à permettre aux agents exerçant leur activité à 50 et 60 % de pouvoir être éligible au télétravail. Ainsi, il peut être exercé à raison d'un minimum de 0,5 jour par semaine et d'un maximum de 2 jours par semaine.

Formation des salariés

L'Université propose à l'ensemble de ses personnels un programme de formations et d'ateliers. Les thématiques sont variées. Le développement durable et la RSE tiennent une place importante dans l'offre avec notamment : Atelier Fresque de la biodiversité, Atelier Fresque du climat, Atelier 2 tonnes, Atelier Fresque de la mobilité, Circuler en vélo en sécurité, Enjeux de développement durable et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), Gestion du stress et des émotions face à l'éco-anxiété, Protection des données et hygiène numérique, Sensibiliser aux impacts environnementaux et sociaux du numérique.

Préservation de l'environnement

Réduction, tri et recyclage des déchets

Le campus s'est engagé dans une démarche « Campus Zéro Déchet ». Des poubelles ont été installées aux quatre coins de l'université, des consignes explicatives sont affichées à proximité. Une vidéo explicative est visible sur le site internet. La poubelle jaune principale est celle qui regroupe presque la majorité des déchets notamment l'ensemble des déchets plastiques et tous les emballages. La poubelle verte permet de jeter tous les biodéchets (épluchures, papiers kraft...). Il existe aussi une poubelle pour les feuilles de papiers.

Ecoconstruction et éco-rénovation des bâtiments

- Un plan ambitieux a été déployé pour la performance énergétique. Ces travaux ont permis de réduire de plus de 20% les consommations énergétiques de l'UBS :

- Réhabilitation énergétique de l'IUT de Lorient,
- Réhabilitation énergétique de la Faculté des Sciences à Vannes,
- Réhabilitation énergétique de la Faculté de Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales à Lorient,
- Migration d'éclairages en Led sur différents bâtiments,
- Actions d'amélioration de la performance énergétique de l'Ecole d'Ingénieurs ENSIBS à Vannes,
- Actions d'économies d'énergies et de performance énergétique des bâtiments.

Ces actions extrêmement conséquentes se traduisent aujourd'hui par:

- 25% du parc bénéficiant d'une réhabilitation énergétique lourde
- 45 % des surfaces ayant bénéficié d'une migration de l'éclairage en Led,
- Raccordement de 33% du parc sur un réseau de chaleur fonctionnant au bois en remplacement d'un chauffage au gaz.
- Et pour le reste des bâtiments UBS, qui sont chauffés au gaz, 2/3 d'entre-eux le sont par des chaudières de dernière génération (avec les rendements les plus hauts).

Gestion et optimisation des déplacements professionnels

Alors que la grande majorité des déplacements professionnels et domicile-campus se font en voiture individuelle à l'UBS, il existe une vraie marge de progrès pour les mobilités durables. C'est pourquoi l'UBS a décidé de s'engager vers un report modal de la voiture vers des mobilités plus durables comme le vélo, la marche, les transports en commun et le covoiturage.

Dès 2021, une première enquête mobilité a été déployée par un groupe d'étudiants. D'autres enquêtes, indispensables pour une compréhension détaillée de la dynamique des déplacements, ont pu être proposées et c'est au total plus de 2000 personnes qui y ont répondu. Un chargé de projets mobilités durables a ensuite été recruté à la rentrée 2023 pour formaliser un diagnostic des mobilités et élaborer un plan d'actions mobilités durables pluriannuel. La mise en œuvre de ce plan d'actions débutera dès l'année 2024.

Plusieurs actions ont cependant déjà été mises en place pour proposer des solutions concrètes à la communauté UBS :

Augmentation et amélioration de l'offre de stationnements vélo : 315 nouvelles places de stationnement vélo, pour la plupart abritées et éclairées, sont installées début 2024.

Nouvelle politique de mutualisation des véhicules de service : grâce à la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des véhicules, l'UBS généralise le covoiturage lors de l'utilisation d'un des véhicules, et mutualise les véhicules des différents sites, pour optimiser l'usage de la flotte. Cette action permet de limiter à la fois le nombre de véhicules de la flotte et le nombre de déplacements.

Rédaction et distribution d'un guide mobilités : les difficultés rencontrées pour changer de comportement de mobilité sont parfois le fait d'un manque d'informations. Ainsi, le guide mobilité permet aux étudiant.es comme aux personnels d'avoir accès aux différentes informations pratiques et concrètes pour emprunter les transports en commun ou pratiquer le vélo et le covoiturage sur leur territoire.

Cycle de conférences et d'ateliers : des ateliers de réparation participatifs, d'identification Bicycode des vélos (solution contre le vol et le recel) et des conférences sur des thèmes comme la place des femmes dans le monde du vélo ou l'évolution de l'usage de la voiture (par le chercheur Aurélien Bigo) permettent à la fois de proposer des solutions concrètes et de sensibiliser les étudiant.es et personnels aux enjeux des déplacements.

Promotion des solutions de covoiturage : l'UBS promeut activement les applications de covoiturage partenaires des agglomérations auprès des étudiants et du personnel grâce à des animations dédiées sur les campus. Ces applications offrent la gratuité des trajets au passager, et une incitation financière aux conducteurs.

Développement local et intérêt général

Engagement sociétal et en faveur de l'intérêt général

La volonté de l'Université Bretagne Sud est d'encourager et de faire de chacun de ses membres un « acteur citoyen » du monde. S'engager, c'est contribuer à construire la société dans laquelle, nous souhaitons vivre, dans un esprit d'ouverture, de solidarité, de responsabilité. C'est aussi acquérir des compétences que l'Université peut évaluer et valider en bonification. Dans ce cadre, l'Université Bretagne Sud propose des activités d'ouverture « citoyennes », que chaque étudiant peut choisir : valorisation d'un mandat électif, accompagnement du handicap, engagement au sein d'une association, accompagnement éducatif... Cette initiative récompense les jeunes qui s'engagent dans des actions humanistes, citoyennes et solidaires pour leur communauté.

Savoir faire / Certifications

Savoir faire / innovation

L'Université Bretagne Sud a obtenu la certification Qualiopi au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formations professionnelles ; actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ; actions de formation par apprentissage. Il s'agit d'une reconnaissance de la qualité des prestations fournies par l'université.

La certification Qualiopi est attribuée sur la base du Référentiel national Qualité, organisé autour de 7 critères qualité :

- Conditions d'information du public sur les prestations proposées, délais pour y accéder et résultats obtenus.
- Identification précise des objectifs des prestations proposées et adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
- Adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
- Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
- Qualification et développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
- Inscription et investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
- Recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.